



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Commissariat de District de Luxembourg

Stenocardes

Objet : Réf. no 72/11/CK

Ville d'Esch/Alzette.

Convention réglant les relations entre « Objectif Plein Emploi » et l'Administration communale de la Ville d'Esch/Alzette.

Délibération du conseil communal du 14 janvier 2011/pt. 09

Retourné à Madame le Bourgmestre de la ville d'Esch/Alzette avec prière de bien vouloir compléter la présente convention par le Plan d'action locale (annexe 1 de la convention) prévu à l'article 2.

En outre, l'article 2 devra être rectifié dans le sens que les pièces comptables sont à soumettre à l'examen du Service de Contrôle de la **Comptabilité** des Communes auprès du Ministère de l'Intérieur.

Finalement, la signature de la convention entre parties n'est pas datée.

Luxembourg, le 31 janvier 2011
Le Commissaire de district,

Service : **Secrétariat**
ESCH Esch/Alzette, le
- 3 FEV. 2011

